1 Introduction

2 Analyse des dangers : henkel577

- 2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
- 2.2 Erreurs de classification
  - 2.2.1 Produit
- 2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
- 2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
- 2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
  - 2.5.1 diméthacrylate de tétraméthylène
  - 2.5.2 Diméthacrylate de 2,2′- éthylenedioxydiéthyle
  - 2.5.3 1-Acétyl-2-phénylhydrazine
  - 2.5.4 Hydroperoxyde de cumène
  - 2.5.5 A cide maléique
  - 2.5.6 Reaction mass of N,N′-ethane- 1,2-diylbis(12- hydroxyoctadecan-1-amide), Octadecanamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxooctadecyl)amino]ethyl] ——
  - 2.5.7 Menadione
- 2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
- 2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit henkel577
Company	Henkel Technologies France
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **henkel577**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : henkel577

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **henkel577**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	Henkel Technologies France
État physique	liquide
Forme	-
pH	Non disponible
Usage	Colle
Date FDS	2024-02-05

La FDS date du 2024-02-05. Elle a donc 2 an(s).

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

EmillA a identifié les erreurs de classification potentielles suivantes dans la FDS :

- La substance Hydroperoxyde de cumène devrait être classée H331 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance 1-Acétyl-2-phénylhydrazine est classée H351 et sa concentration (0.1–1.0 %) dépasse le seuil de 0.1 %. Le produit devrait donc être classé H351

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Attention

Pictogrammes (SGH) :



Nocif / Irritant

Mentions de danger :

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence :

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

Transport :

- ADR : Aucun danger
- RID : Aucun danger
- ADN : Aucun danger
- IMDG : Aucun danger
- IATA : Aucun danger
- UN : -

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : - Rincer abondamment à l'eau courante et au savon. - Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

eyes : - Rincer immédiatement à l’eau courante pendant 10 minutes. - Consulter un médecin après rinçage.

ingestion : - Rincer l’intérieur de la bouche. - Boire 1 à 2 verres d’eau. - Ne pas faire vomir. - Consulter un médecin.

inhalation : - Fournir de l’air frais. - En cas de persistance des maux, consulter un médecin.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 diméthacrylate de tétraméthylène

Identification

- N° CAS : 2082-81-7
- N° EINECS : 218-218-1

Concentration :from 10.0 to 20.0

Dangers :

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.2 Diméthacrylate de 2,2′- éthylenedioxydiéthyle

Identification

- N° CAS : 109-16-0
- N° EINECS : 203-652-6

Concentration :from 5.0 to 10.0

Dangers :

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.5.3 1-Acétyl-2-phénylhydrazine

Identification

- N° CAS : 114-83-0
- N° EINECS : 204-055-3

Concentration :from 0.1 to 1.0

Dangers :

- H301 Toxique en cas d’ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Oui
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.3.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.4 Hydroperoxyde de cumène

Identification

- N° CAS : 80-15-9
- N° EINECS : 201-254-7

Concentration :from 0.1 to 1.0

Dangers :

- H242 Peut s’enflammer sous l’effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d’ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H330 Fatal if inhaled
- H373 Risque présumé d’effets graves pour les organes à la suite d’expositions répétées ou d’une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H331 Toxique par inhalation.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.4.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.5 A cide maléique

Identification

- N° CAS : 110-16-7
- N° EINECS : 203-742-5

Concentration :from 0.1 to 1.0

Dangers :

- H302 Nocif en cas d’ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.5.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.5.6 Reaction mass of N,N′-ethane- 1,2-diylbis(12- hydroxyoctadecan-1-amide), Octadecanamide, 12-hydroxy-N-[2-[(1-oxooctadecyl)amino]ethyl] —

Identification

- N° CAS : None
- N° EINECS : 204-613-6

Concentration :from 0.1 to 1.0

Dangers :

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.6.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.7 Menadione

Identification

- N° CAS : 58-27-5
- N° EINECS : 200-372-6

Concentration :from 0.0025 to 0.025

Dangers :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.7.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants • Matériau : caoutchouc nitrile (NBR) • Épaisseur de couche : ≥ 0,4 mm • Indice de protection selon EN 374 : – Pour un contact de courte durée ou des projections : indice ≥ 2 (temps de perméation > 30 min) – Pour un contact direct et plus long : indice ≥ 6 (temps de perméation > 480 min)
Yeux	Lunettes / écrans faciaux • Protection latérale obligatoire • Conforme à la norme EN 166
Peau	Gants • Matériau : caoutchouc nitrile (NBR) • Épaisseur de couche : ≥ 0,4 mm • Indice de protection selon EN 374 : – Pour un contact de courte durée ou des projections : indice ≥ 2 (temps de perméation > 30 min) – Pour un contact direct et plus long : indice ≥ 6 (temps de perméation > 480 min)
Système respiratoire	Masques respiratoires / filtres • Type de filtre : A (EN 14387) • Recommandation d'un masque agréé ou d'un respirateur avec cartouche de vapeur organique si utilisation dans un endroit mal ventilé
Corps	Vêtements de protection / combinaisons • Conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures de liquide •

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
	Conforme à la norme EN 13982 en cas d’exposition aux poussières

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Conditions d’un stockage sûr, y compris d’éventuelles incompatibilités	Veiller à une bonne ventilation/aspiration ; stocker dans un endroit frais et sec ; se reporter à la fiche technique pour d’éventuelles incompatibilités.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Colle